



CR du Conseil de quartier : Romain Rolland

Le mercredi 13 décembre 2023 à 19h30, école Romain Rolland

Présent.es pour la municipalité : Lionel BENHAROUS, le Maire, Christophe PAQUIS, Maire-adjoint en charge de l'espace public, Monsieur Patrick CARROUËR, Conseiller municipal délégué à l'action sociale et au logement social.

Introduction de M. le Maire

Plusieurs aspects à prendre en compte dans l'aménagement de la Ville :

- Certains travaux s'imposent à la Ville, c'est notamment le cas des travaux réalisés par des concessionnaires publics (eau, gaz, etc) ;
- Certains travaux se réalisent grâce aux possibilités offertes par des partenaires qui financent la majeure partie des aménagements (ex : abords des gares de métro, la réfection de voies après le passage de la géothermie, le *Grand Chemin*)
- Enfin, certains travaux sont réalisés par la Ville pour s'adapter aux nouveaux enjeux : faire face au dérèglement climatique (favoriser les nouvelles mobilités, consommer une énergie plus « propre », végétaliser les espaces publics...) et moderniser le patrimoine communal etc.

Partie 1 : Aménagements dans le quartier

Travaux évoqués :

- 2023/2024 :
 - **Les travaux du gymnase Liberté** : ces travaux s'inscrivent dans la volonté de rénover le patrimoine communal, d'assurer la rénovation thermique des bâtiments communaux et de renforcer le service public. Ils permettent une mise aux normes des installations sportives, un traitement architectural d'un bâtiment emblématique du patrimoine communal et la diversification de ses usages pour l'organisation de manifestations conviviales et la création d'un lieu dédié aux jeunes de 16 à 25 ans
La réouverture du gymnase Liberté est envisagée au cours du premier semestre 2024.
 - **L'aménagement du « pôle gare » de la Mairie des Lilas** : M. PAQUIS présente les travaux en cours de réalisation. Livrés début 2024, ils visent à requalifier et renaturer le centre-ville et favoriser l'intermodalité des transports en lien avec le nouveau schéma de circulation en cours de déploiement dans la ville (évolution de la desserte de bus sur le terre-plein central, amélioration de la pratique cyclable...)
 - **L'aménagement du boulevard de la Liberté** : dans le cadre du nouveau schéma de circulation, le boulevard de la Liberté (fermé depuis près de 7 ans) fera l'objet de travaux d'aménagement : en sens unique de Romainville vers Paris, il sera doté d'une piste cyclable unidirectionnelle sécurisée depuis la rue de Paris jusqu'à l'avenue des Combattants en Afrique du Nord.
 - **Le réseau de la géothermie par UniGéo** : les travaux consistent à installer les canalisations qui assureront un circuit aller-retour de l'eau depuis la centrale vers les sous stations.



- **La requalification de l'avenue des Combattants en Afrique du Nord** : ces travaux conduits par la ville débuteront en 2024 et auront vocation à rendre la circulation en sens unique en direction de Bagnolet. Une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée côté est sera créée.
- 2025 :
 - **Requalification de la rue de Paris** : création d'une piste unidirectionnelle sécurisée entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue du Coq français en direction de Paris
 - **L'apaisement de la rue de Romainville** : les travaux modifieront l'espace public :
 - mise à sens unique tête bêche de la rue de Romainville (inversion du sens de circulation entre la rue des Bruyères et l'Avenue Pasteur) ;
 - mise à sens unique tête bêche de la rue de Noisy-le-Sec (inversion du sens de circulation entre la rue de l'Est et l'Avenue Pasteur).
- 2025 et après :
 - **Le Grand chemin par Est ensemble** : le tronçon démonstrateur s'étendra du haut de la rue Paul Langevin à l'avenue Robert Schuman en passant par la place Pierre Brossolette. Les travaux débuteront début 2024 et auront pour objectifs l'amélioration de la pratique cyclable, la création d'espaces de détente et de pratique sportive en plein air, la végétalisation de l'espace public...
 - **L'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac** : l'opération se déroulera en 3 temps et permettra la création d'un café associatif, la reconstruction de la crèche parentale Ribambelle, la création de nouveaux locaux associatifs pour les Restos du Cœur et le Secours populaire, des constructions de logement (dont plus de la moitié sociaux ou en accession sociale à la propriété). Ceci relevant de la compétence territoriale d'Est ensemble, le transfert de compétences de la ville vers l'EPT a été nécessaire.

Temps de discussion :

➔ **Aménagement des abords du parc Lucie Aubrac :**

Des participants ont émis le souhait d'en savoir davantage sur l'avancée du projet à ce stade : aucun projet d'architecte n'a été élaboré à ce stade et un temps de consultation des habitants sera prévu.

Par ailleurs, il a été demandé de créer une zone abritée au sein du parc Lucie Aubrac, pour faire davantage face aux intempéries : M. le Maire a rappelé que le parc est en zone « N » et qu'il n'est légalement pas possible de construire dans de telles zones.

Il a été proposé aux élus de revoir le dispositif de clôture du parc sur le modèle des jardins publics parisiens (un portillon sécurisant l'accès en journée, et un grand portail interdisant l'accès lors des horaires de fermeture du parc) : la faisabilité va être étudiée.

➔ **Tranquillité publique** : les habitants ont signalé au Maire les nuisances générées par des individus ou groupes d'individus stationnant aux abords du parc, créant un sentiment d'insécurité. Ils ont sollicité la ville pour une présence renforcée de la Police municipale. Le Maire a rappelé que les agents de la police municipale assurent une présence quotidienne en maillant autant que faire se peut le territoire communal mais qu'ils ne disposent pas des moyens d'une présence constante. Par ailleurs, le maintien



de l'ordre est une prérogative de l'Etat, la police municipale ne saurait se substituer à la police nationale.

Plusieurs participants ont également interrogé les élus sur l'utilisation des images de vidéosurveillance : le Maire a rappelé les dispositions légales qui prévalent en matière d'utilisation, de recours et de sauvegarde des images de surveillances urbaines.

Les habitant.es ont interrogé les élus sur la possibilité d'interdire les chiens aux abords des écoles : le Maire est incertain de la validité juridique d'une telle demande.

→ **Un « caniparc » en centre-ville** : le Maire et M. Paquis ont effectivement appuyé la nécessité de se doter d'un nouvel espace de liberté pour les chiens, suite à la fermeture du parc à chien pour des raisons de sécurité. Cependant, un lieu en centre-ville semble difficilement envisageable (manque d'espace disponible, nuisance que cela pourrait générer).

→ **Collecte des ordures en ville** :

- **Le container à verre sur le parvis Romain Rolland** : ce container, installé par Est ensemble, répond à la nécessité d'accroître sur la ville des points de collecte. Après une phase test, la municipalité et Est ensemble feront un premier bilan de son utilisation. Si le test est conclusif, la ville étudiera la possibilité d'installer un nouveau container, enfoui cette fois-ci. En attendant, plusieurs options provisoires sont en réflexion : habillage et décoration par des artistes du container afin de le rendre plus harmonieux.
- **Nouveau marché de collecte des déchets** : ce nouveau marché a pour objectif de réduire la quantité de déchets produits et surtout de mieux les valoriser via le recyclage (déchets alimentaires, cartons, etc). Quelques difficultés ont été recensées lors du lancement du nouveau marché. La Ville fait le lien avec les services d'Est Ensemble pour les corriger.
- **Point d'apport volontaire pour les biodéchets** : cette initiative et son déploiement ont été salués par les habitant.es du quartier. Certains s'interrogent sur le devenir des composteurs de la ville. Les élus ont assuré que les PAV viendront en complément des composteurs, car le traitement des déchets sera différent (Les matières organiques des PAV seront utilisés pour de la méthanisation notamment).

→ **Partage de la voirie et apaisement de l'espace public** : l'ensemble des aménagements urbains ayant trait aux stationnements, aux aménagement cyclables et au nouveau schéma de circulation résultent d'une volonté de la ville d'une part de décongestionner le centre-ville en luttant contre la circulation de « transit », mais aussi de partager l'espace public en considérant les nouvelles mobilités qui émergent depuis quelques années. La ville ambitionne de développer progressivement les mobilités douces et appelle à des relations davantage apaisées sur l'espace public. Cette ambition est en outre un enjeu de santé publique, puisque les nouveaux aménagements de circulation auront pour effet de limiter les émissions de particules fines, sources de maladie cardio-respiratoires.



Le prochain Conseil de quartier aura lieu au printemps 2024

D'ici là, comment contacter mes élu.es ?

- **Permanence d'élus.es** à l'Hôtel de Ville tous les jeudis à 18h et dans un quartier un samedi fois par mois ;
- **Rencontres de proximité** avec les élus.es en pied d'immeubles ;
- **Facebook Live** du Maire avec questions/réponses.